

<https://enseignants.se-unsa.org/Valeur-du-point-d-indice>



Valeur du point d'indice

- Mon argent et moi - Ma rémunération -

Date de mise en ligne : lundi 3 juillet 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Valeur du point d'indice

L'indice permet de calculer la rémunération des fonctionnaires donc des enseignants. Cet indice apparaît sur votre bulletin de paye. Dans l'extrait ci-dessous, il est de 495.

POSTE		15 0011 003 054		ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE				10150000700113		
054 2006								21540483100020		
IDENTIFICATION										
MIN.	NUMERO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ENFANTS A CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL	
206			00	PROFESSEUR ECOLES CN	02	07	0495			
CODE				ELEMENTS		A PAYER		A DÉDUIRE		POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT					€	2305,74			
101050	RETENUE DC					€		228,10		

Pour calculer la rémunération brute annuelle, il faut multiplier l'indice qui apparaît sur le bulletin de paye par la valeur du point d'indice. Sa valeur annuelle brute est de 59,0734 € depuis le 1er juillet 2023 (soit environ 4,92 € par mois). Pour obtenir la rémunération brute mensuelle, il suffit de diviser le tout par douze.

Origine ?

Suite aux annonces du gouvernement, un décret a fixé à 5907,34 € la rémunération annuelle brute d'un fonctionnaire qui serait à l'indice 100. C'est pour cela qu'un point d'indice vaut 59,0734 €.

Revalorisation ?

Le point d'indice était gelé depuis 2011, hormis une seule et unique augmentation de 1,2% en 2017 (0,6% en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017).

Cette augmentation du point d'indice de 1,5% vient s'ajouter à la dernière revalorisation de 3,5% intervenue en juillet 2023 après 5 ans de gel.

L'avis du SE-Unsa

La valeur du point d'indice est essentielle dans la rémunération, et la plus équitable. Une vraie revalorisation passe forcément par l'augmentation du point d'indice, seul levier de maintien d'un pouvoir d'achat correct en cette période d'inflation. Si les deux dernières revalorisations de 3,5% en juillet 2022 et de 1,5% en juillet 2023 sont une bonne nouvelle pour tous les agents publics, elles sont décevantes comparées au niveau de l'inflation actuelle.

Pour en savoir plus, [contactez votre section locale du SE-Unsa.](#)